

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00540

Numéro SIREN : 478 606 205

Nom ou dénomination : PTBG ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2023 sous le numéro de dépôt 1340

PTBG ET ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.541.300 Euros
Siège Social : COLOMBELLES (14460)
Campus Effiscience – 1, Rue du Bocage
Caen La Mer
R.C.S. CAEN 478 606 205

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 10 FEVRIER 2023**

[...]

QUATRIEME RESOLUTION. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte des dispositions de la loi PACTE (loi 2019-486 du 22 mai 2019) et de son décret d'application n°2019-514 du 24 mai 2019 et de l'article L.823-3-2 du Code de Commerce, décide de nommer, pour une durée de SIX (6) exercices (qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 août 2028) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

- **La Société AUDISSEY**, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 183 Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 527 921 035, régulièrement inscrite sur la liste établie auprès de la Cour d'Appel de VERSAILLES.

La Société AUDISSEY, représentée par Monsieur Jean-Baptiste PALIES, a fait connaître à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui vient de lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

En outre, en application de la loi Sapin II, l'Assemblée Générale décide de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes suppléant.

Mandat est donné au Président de la Société à l'effet d'accomplir les formalités légales relatives à l'adoption de cette résolution et, généralement, faire le nécessaire là où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président Monsieur François DINEUR
